

Les consignes



Les déchets acceptés :

Déchets verts (tonte et taille de jardin), Bois, Encombrants, Ferrailles, Gravats, Textiles, Déchets Ménagers Spéciaux (piles, batteries, pots de peinture...), Huiles usagées, Pneus (propres et sans jantes), Cartons, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (Frigo, téléviseur, cafetière...), Verre, Tri-sélectif.



Les déchets refusés :

Ordures ménagères, déchets contenant de l'amiante, déchets de soins, déchets issus d'abattoirs ou animaux morts, éléments entiers de véhicules, déchets radioactifs, déchets putrescibles autres que les déchets de jardin.

Cette liste est évolutive, le gardien de la déchetterie peut refuser certains déchets en fonction de leur nature, de leur forme ou des dangers qu'ils représentent.



Les conditions d'accès :

La déchetterie est ouverte à tous les habitants des communes du canton de Saint-Georges-du-Vivère, sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile.

Les artisans et commerçants sont admis sous certaines conditions.

Horaires et coordonnées

	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	Fermé	14h – 18h
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h – 12h	14h – 18h
Dimanche	Fermé	Fermé

2251 Route de Lieurey
27450 SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE

Déchetterie : **02 32 57 17 12**

Service environnement : 02 32 42 82 43
environnement.ccvl@orange.fr
www.ccvl.net

Nos partenaires



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



BIENVENUE
à la
DÉCHETTERIE

Que deviennent les déchets que vous amenez à la déchetterie ?

Votre déchetterie, au service de la valorisation de vos déchets !



Déchets verts :

Plate forme de compostage de Martainville (27).



Encombrants :

Enfouissement technique au CETRAVAL (Centre de Traitement et de Valorisation Energétique) de Malleville-sur-le-Bec (27).



Bois :

Broyage et affinage sur la Plateforme de Bio-Combustible à Saint-Maclou (27) puis valorisation énergétique (76)



Cartons :

Collectés par une association d'insertion puis recyclés (27 et 76)

Ferailles :

Triées selon les métaux puis recyclées (27)



GraVats :

Valorisé au centre CETRAVAL (Centre de Traitement et de Valorisation Energétique) de Malleville-sur-le-Bec (27).



DMS :

Triés puis valorisation énergétique et recyclage (76)



D3E :

Collectés par une l'entreprise d'insertion, puis les appareils sont démontés et les matériaux triés et recyclés (27)



N'oubliez pas de trier vos déchets à la maison, plus d'informations sur le tri sélectif disponible sur le site internet de la CCVL (www.ccvl.net) ou auprès du Service Environnement.

Le compostage individuel En 4 points

Chez vous et dans votre jardin, vous produisez des déchets organiques (restes de repas, épluchures, marc de café, soit 1/3 de votre poubelle d'ordures ménagères). Savez-vous que vous pouvez les recycler dans votre jardin et obtenir, gratuitement, un produit 100% naturel.

Pour réussir, ce n'est pas difficile : un tri judicieux, une petite préparation et le respect de certaines règles simples.

En quelques mois, vous obtiendrez du compost, un apport organique idéal pour vos plantations et votre jardin.

Alors, en bac, en tas, que vous ayez un grand terrain ou un petit jardin, adoptez le compostage individuel. Cela réduira le volume de vos ordures ménagères et contribuera à la préservation de votre environnement et de votre cadre de vie.



Une opération soutenue par le SDOMODE et l'ADEME

Pour plus d'information, et obtenir le guide du compostage individuel réalisé par le SDOMODE, vous pouvez contacter le Service Environnement de la CCVL au 02.32.42.82.43, ou par mail à environnement.ccvl@orange.fr.